

Editorial

On prépare la rentrée de DE GAULLE-BONAPARTE par Jean Marcoux

La Commission de la Constitution va reprendre ses travaux. Le M.R.P. prépare dès maintenant l'opinion sur le projet de Constitution qu'il entend proposer.

Ce projet nantit le président de la République du droit :

- a) de désigner le président du Conseil ; b) d'avoir l'initiative des lois au même titre que les députés ; c) de pouvoir renvoyer les textes de loi à nouveau devant la Chambre ; d) d'avoir LE DROIT DE DISSOUDRE QUAND BON LUI SEMBLE, LE PARLEMENT.

Ainsi, le M.R.P. n'est pas resté sourd à la voix de son maître de Gaulle qui « exigeait » à Bayeux l'établissement d'un « Etat fort » et d'un Exécutif à poigné. De Gaulle-Bonaparte commande, le M.R.P. obéit. C'est pourquoi l'enfant de chœur qui tient la place de président du Conseil appelle sans parti « le parti de la fidélité ». Le parti de la fidélité aux 200 familles.

DANS « Le Populaire », Léon Blum écrit que l'Assemblée Nationale a besoin à tout prix d'une « autoprotection » — c'est-à-dire « d'une protection contre elle-même, contre les entraînements impulsifs qui peuvent dicter, aux collectivités comme aux individus, la précipitation impatiente, le caprice, la colère, la passion ».

Voyez-vous, selon Léon Blum, les élus du suffrage universel ont besoin à tout prix d'un garde-chiourme gaulonné qui puisse mettre un frein à ses « impatiences » surtout lorsque ces impatiences sont dictées par la pression des masses populaires.

Après avoir ainsi apporté sa pierre à l'édification de l'Etat fort, Léon Blum ajoute astucieusement que le « Chef d'Etat » (le mot y est) devrait être nanti d'un rôle de « conservateur de la Constitution » analogue à celui de la couronne dans les monarchies démocratiques de l'Aspée anglaise.

La porte pour le président incontrôlé et incontrôlable est ainsi ouverte. Comme à l'accoutumée, Léon Blum ne rate aucune occasion pour jouer le rôle du portier de service.

ELON la presse, le « Parti communiste français » (a) la « Humanité » garde le silence. « L'Humanité » se fait en effet. Mais l'autre jour, à la Chambre, Duclos a déclaré : « Nous ne voulons pas d'un président de la République, fantôme, mais nous ne voulons pas plus un président à poigné ».

Cette déclaration ambiguë laisse, elle aussi, la porte ouverte aux capitulations et aux accommodements... à la sauce émerpiste.

Il suffit en effet de faire le bilan de la première semaine du gouvernement Bidault pour constater que nos « ministres » staliens et réformistes ont capitulé sur toute la ligne :

- a) ils ont capitulé sur la question des salaires ; sur la réactivité comme sur le taux de la revalorisation ; b) ils ont capitulé sans broncher sur « l'arrêt » des nationalisations, et sur la « pause » après qu'il fallait pousser à l'expropriation pure et simple des 200 familles ; c) ils s'approprient à présent à capituler sur la Constitution et sur l'Exécutif à poigné.

Il devient chaque jour plus clair que nos élus, ceux qui se réclament de la classe ouvrière, rampent devant le M.R.P.

Ils « collent » au gouvernement dirigé par les conciles des évêques.

On peut leur cracher à la figure, leur marcher sur les pieds, ils sont toujours prêts aux concessions... pourvu qu'ils aient un portefeuille ministériel.

Pour les dirigeants staliens, c'est la tactique « géniale » de la défense de l'U.R.S.S., sous la houlette du M.R.P. Pour les réformistes, c'est la « morale du scrutin ».

LA VERITE

ORGANE DE DÉFENSE DES TRAVAILLEURS PARTI COMMUNISTE INTERNATIONALISTE SECTION FRANÇAISE DE LA 4e INTERNATIONALE

25% 15% 5% "provisionnels" (!)... Jusqu'où IRONS-NOUS ?

La bataille des salaires

ASSEZ DU DOUBLE JEU



Les enseignants sont descendus dans la rue

NOUS mettons sous presse au moment où la Conférence nationale économique commence ses travaux. Pendant seize jours, les représentants de la C.G.T., du patronat français et plusieurs ministres vont discuter de la revalorisation des salaires.

Que sortira-t-il de ces débats ? Pas grand-chose, puisque la conférence n'a qu'un rôle CONSULTATIF et qu'elle ne peut émettre que des RECOMMANDATIONS. Seul, le Conseil des ministres a qualité pour décider. Or il a pris l'essentiel des mesures mardi, au cours de sa première réunion.

Selon ses décisions :

- 1° La réactivité partira du 1er juillet, et non du 15 juin, comme le demandait la C.G.T. Les patrons ont gagné quinze jours. 2° Augmentation immédiate de 5% sur la masse globale des salaires. Ce qui signifie 10% environ d'augmentation pour un salaire mensuel de 6.000 francs, 6 à 7%

de 6.000 à 8.000 francs, 3% jusqu'à 10.000 francs ; 3° Le relèvement du taux d'allocation familiale est décidé en principe, mais la question doit être à nouveau abordée.

Quelques vagues promesses ont été faites pour les fonctionnaires. Personne n'a parlé du contrôle des prix. Les deux augmentations prévues (salaires et allocations), appelées « mesures d'urgence », s'élèvent à 9% environ de la masse globale des salaires. Croizat, après avoir demandé que soient appliqués immédiatement les 15% promis par Bidault, capitula devant François de Menthon.

La Commission nationale des salaires est impuissante

Il ne reste donc plus à la Commission nationale des salaires, pour toute charge, que de répartir les 6% qui restent à valoir, dans le cadre des 15%. En attendant, un ouvrier qui gagne 4.500 francs par mois va toucher, le 31 juillet, environ 4.950 francs. Les impôts habituels vont d'ailleurs s'abattre sur les 430 francs d'augmentation.

Que Bidault, l'enfant chéri des sacristies, rogne et tire pour réduire au minimum la revalorisation, c'est normal. Les agents du grand capital savent faire ce travail finigué pour satisfaire leurs maîtres.

Mais ce qui l'est moins, c'est la trahison des dirigeants du P. S. et du P. C. F.

Et les promesses, où sont-elles ?

Les ministres socialistes font les morts dans la discussion. Depuis qu'ils ont perdu des voix aux dernières élections, ils ne savent plus à quel saint se vouer. Mais ils n'oublient pas pour cela de lever la main lorsqu'on passe aux votes.

Les dirigeants staliens mènent un jeu plus adroit. Ils recommandent le coup de février 1945 : à l'époque, ils réclamaient à la C.G.T. un salaire minimum de 23 francs et, au Conseil des ministres, ils votaient avec de Gaulle les 20 francs. Aujourd'hui, la comédie a lieu sur 25% et 15%.

Bien sûr, Frachon n'est pas ministre, mais il est membre du Comité central du P.C.F., tout comme Croizat. Et il est bien évident qu'ils ne sont pas en désaccord.

La manœuvre apparaît, malgré tout, clairement à de nombreux ouvriers. A force de se faire avoir, on devient méfiant. Les dirigeants du P.C.F. se réservent pour l'avenir. Ils pourraient toujours dire : « Mais nous avons exigé les 25% ! »

La voie de l'action

Que faut-il faire, se disent les ouvriers ? Comment en sortir ? Il faut recommencer la lutte dans les usines, dans les ateliers, les administrations. Déposez les cahiers de revendications ou doivent figurer : un salaire minimum vital de 42 fr. 50, l'échelle mobile qui fonctionnera jusqu'à ce que les ouvriers

soient arrivés à imposer le contrôle des prix, le retour aux classifications de 1939, la suppression des zones, la réactivité depuis le 15 juin. Aucun travailleur ne peut être contre les 25%, mais comme l'ont dit cette semaine, avec juste raison, les dockers et les préparateurs en pharmacie : ils sont insuffisants et ils vont écartier considérablement l'éventail.

Il faut aussi, comme nous l'expliquons par ailleurs, se préparer à généraliser et à soutenir les mouvements de grèves qui éclatent un peu partout.

Il faut que les travailleurs comprennent que la voie du double jeu c'est celle de défaites continuelles ; c'est celle de la dissolution des Milices patriotiques et des comités d'usines ; c'est celle du blocage des salaires et des nationalisations au profit des trusts.

Michèle MESTRE.

P.-S. — Nous apprenons en dernière heure, que le bureau de la C. G. T. a décidé de maintenir sa revendication. Très bien. Plus d'unités dans les luttes à la commission nationale économique, qui n'a aucun pouvoir. A l'action dans les usines pour une réelle revalorisation.

C'est toujours les mêmes qui paient

La foire commerciale de Lille va ouvrir ses portes aux visiteurs ce 5 juillet.

Pour exécuter son travail un ouvrier de la foire, en montant sur une toiture, a fait une chute mortelle de 13 mètres, nous voudrions savoir si les délégués à la sécurité étaient passés. Et l'inspection du travail qu'a-t-elle fait ?

Mais au fait M. Bouchery que nous connaissons bien est grand spécialiste de ce chantier.

Est-ce ce dernier qui portera le poids de cet accident ou la famille de ce malheureux ouvrier ? Hélas ! c'est toujours la lutte du pot de fer contre le pot de terre, le prolo se casse la gueule et M. Bouchery est toujours en liberté.

35.000 ouvriers belges en grève

"C'est la faute aux trotskystes" déclare Van Acker

CHACUN jour de grève dans les circonstances actuelles est une arme qui se retourne contre les travailleurs. Le mot d'ordre doit être produire. Qui parle ainsi ? Jouxiaux ? Frachon ? C'est Van Acker, premier ministre « socialiste » de Belgique.

Les lieux changent, la politique des dirigeants ouvriers demeure la même : replâtrer le régime capitaliste et à cette fin, faire suretoutes les concessions aux travailleurs. Mais le leader socialiste belge n'a pas la « souplesse » de ses confrères français. Il s'est avancé plus avant dans

cette politique. Il dit encore : « tout le monde doit comprendre qu'il ne peut plus être question d'augmenter les salaires en ce moment ». Seulement, les travailleurs ne tendent pas ainsi, Jeudi soir, 26 charbonnages, 50 établissements métallurgiques, 50 établissements électriques, une société de tramways, 14 établissements divers, s'arrêtaient, plus de 35.000 travailleurs de la région liégeoise étaient entrés en grève. Vendredi et samedi, le nombre des grévistes ne s'est pas sensiblement modifié. Van Acker est un peu étonné par ces grèves. Elles ne peuvent être belges, il y a là de toute évidence « la main de l'étranger ». Par suite, il est légitime que le statut des travailleurs immigrés soit aggravé. Mais Van Acker a fait une autre découverte : on lui a dit en confidence et qu'il s'agissait d'éléments du Parti trotskyste. « J'ignore, ajouta-t-il, pour le compte de qui ils travaillent ». Et cela se comprend aisément car « d'après les renseignements qui nous sont parvenus (et un premier ministre ne peut être que bien renseigné), ils ont décidé de déclencher la grève pour fonder une révolution ». C'est stupéfiant, comment peut-on être pour la révolution ?

Il est aisé de comprendre qu'un ministre « socialiste » en soit étonné. De si belles carrières ne s'ouvrent pas pour les dirigeants « ouvriers » dans le cadre du régime bourgeois ? Nous allons encore aggraver la stupefaction de M. Van Acker, car nous savons que les trotskystes sont pour la révolution, mais encore ils le disent et le louent. M. Van Acker devrait lire notre presse, le Premier belge emploie toutes les armes habituelles de la bourgeoisie, après la calomnie, le chantage : Si vous ne reprenez pas le travail, la Conférence nationale du travail (représentants patrons, ouvriers et gouvernements) ne se réunira pas. Mais, comme il a eu soin d'avertir qu'elle ne pourra rien concéder, les travailleurs ne s'émeuvent pas. On fera aussi appel à la force : Il est évident, déclare lentement M. Van Acker, en pesant

bien ses mots, écrit le journal bourgeois Le Soir, que le gouvernement doit prendre ses responsabilités. Il doit maintenir l'ordre... Dans ce but, il a envoyé des instructions pour réquisitionner le personnel de ces industries... Des directives ont également été données au sujets des piquets de grève.

C'est le propre organe de son parti, Le Peuple, le numéro du samedi, qui répond à Van Acker :

« Les propagandistes et mandataires de la F.G.T.B. qui ont interrogé les travailleurs au cours des assemblées qu'ils ont tenues aujourd'hui, gardent l'impression que l'ouvrier attend du Premier ministre autre chose que des promesses. Il veut des actes précis dans le domaine de ses revendications. Les travailleurs semblent disposés à continuer la grève, car ils craignent deux choses : 1° Que la décision prise par Schille Van Acker ait pour résultat de freiner leur mouvement ; 2° Qu'ils ne retrouvent plus, s'ils devaient déclencher bientôt une nouvelle grève motivée par l'insuccès de leurs revendications, le même dynamisme que celui qui caractérise leur action actuelle.

Aucune décision n'a donc été prise et les travailleurs restent sur leurs positions. Ce qui n'empêche d'ailleurs nullement tout l'appareil syndical et réformiste, en plein accord avec les staliens belges, de faire le maximum de pression pour faire reprendre le travail.

Nous ne pouvons à l'heure présente fixer le sort de cette grève des travailleurs liégeois. Quoi qu'il en soit, Van Acker n'a pas fini d'être au prises avec les travailleurs en lutte. Craignons qu'un jour ou l'autre, il ne soit « étonné » d'avoir du sang ouvrier sur les mains.

MARIN.

Attention au nouveau C.C.P. LA VERITE : C.C.P. 5479-17 Paris

Maurice Thorez ayant perdu la mémoire Yves FARGE est au pied du mur

Il y a une dizaine d'années, quand un nouveau commissaire du peuple de l'U.R.S.S. était nommé aux Postes ou aux Communications, on lui donnait généralement six mois avant de connaître l'exil ou les caves de la Lubianka. La nomination constituait par elle-même une véritable disgrâce.

Cette leçon semble avoir été apprise par les candidats ministres de notre quatrième République bourgeoise. Et, comme la propagande de tous les partis gouvernementaux s'efforce de convaincre les masses que leur salut viendra d'actes parlementaires ou ministériels, qui donc se risquerait à encourir volontairement la disgrâce populaire en acceptant un poste dangereux ?

La recherche des compétences

On est prêt à s'étrangler pour le ministère de la Justice, à s'étriper pour celui de l'Intérieur, à se mordre les fesses pour celui des Affaires étrangères. Mais le Ravitaillement ! Une bagatelle !

Tous les candidats se sentant capables de libérer les miliciens de Darnand et les constructeurs du mur de l'Atlantique ; le premier venu sait bien qu'il est relativement aisé d'assumer l'ordre patronal et la paix sociale de la réaction ; et jouer les magiciens de peuples aux conférences d'entre deux guerres, est jeu d'enfant.

Mais le dernier des lampistes comprendra qu'à partir du moment où il s'agit du pain, du lait, du beefsteak et du vêtement, un « technicien » devienne absolument indispensable. Un technicien de quoi ? Peu importe. L'essentiel est que ce soit un « sans parti ». A cause des élections bourgeoises.

Qu'il n'ait jamais fait le marché, qu'il connaisse la campagne par la lecture des Guides Michelin sont choses sans importance. Ce n'est pas là-dessus que porte l'examen du candidat. Technicien, cela veut dire pharmacien, tondeur de chiens, professeur de langues mortes, danseur moudain ou coureur cycliste, tout, et n'importe quoi, sauf... Sauf membre d'un Bureau politique ou d'un Comité directeur. Et il est même recommandé de ne pas dissimuler dans ses poches une carte d'adhérent à l'un des partis gouvernementaux.

Revenir héroïquement le portefeuille du Ravitaillement, c'était bon avant les élections. N'est-ce pas, Maurice Thorez ?

Maurice Thorez vieillit ; il a maintenant des absences de mémoire ; lorsqu'un gaffeur lui parle de la déclaration d'Hénaff — Travailliers, à l'action ! — il demande nerveusement : « Quelle déclaration ? Et quel Hénaff ? ». Pour le lait des gouvernements.

RECTIFICATION à la Note du Secrétariat de la IVe Internationale

La note du secrétariat international, parue dans le numéro précédent de La Verité, contenait diverses erreurs. Il y a lieu de rectifier comme suit :

Dans l'ordre du jour du Plenum, il faut lire :

b) l'unification du S.W.P. et du W.P. aux Etats-Unis.

Dans le paragraphe sur cette question, la dernière phrase est à lire comme suit :

« Le C.E.I. a été unanime à condamner Williams Goldman et à l'inciter à la scission qui ont été effectuées par la direction Schachtman du W.P. à propos de cette question. »

L'oiseau rare

L'adessus, eureka ! Yves Farge, déjà présent par Gouin, et qui s'était alors effacé devant son poulain Longchambon, Yves Farge accepte. L'oiseau rare est déniché. On illumine !

Disons-le tout net : Si l'amélioration du ravitaillement était une question d'homme, Yves Farge ne serait certes pas moins bien venu que ses prédécesseurs, et même probablement un peu mieux. Aventureuse politique d'une valeur et d'une dévotion qui rappellent celles de Malraux (nous n'avons l'intention de blesser ni l'un ni l'autre...) il a incomparablement plus de personnalité et de dynamisme que les Pineau, les Ramadier et les Longchambon.

De plus, après s'être concilié les modérés en ouvrant à la dissolution des C.D.L.N., Yves Farge affiche un programme très « gauche ». Avec un parti gauche en tous cas que ceux des partis socialistes et communistes. Ce qui, il est vrai, ne saurait être pris comme une référence.

Seulement, et c'est ennuyeux pour Yves Farge, il ne suffit pas de boussoler les postiches électoraux pour organiser le ravitaillement au profit des travailleurs. Et il ne suffit pas d'avoir dans la poche un beau programme, pour le réaliser... quand on est ministre.

« La mort pour les affameurs, on le démissionne ! » Cela part d'un bon naturel. Nous verrons bien. Mais soyons assurés d'une chose : Si le M.R.P. Teigen, qui a déjà fait ses preuves, consent à signer une loi dans ce sens, c'est qu'il saura par avance que son glaive de Justice sera, une fois de plus, un sabre de bois. Outre les combinés traditionnels qui président à la rédaction d'un texte de loi, il y a l'art et la manière de l'interpréter, de l'appliquer, de le tourner, tous exercices qui sont à la portée des gros trafiquants bien en cour. Comme dans le domaine de l'épuration « politique », on finira peut-être par fusiller quelques doublures, quelques maudrats. Les milliardaires du noir sauront, comme d'habitude, prendre leurs précautions et échapper aux investigations « légales ».

A maintes reprises, Yves Farge a sans doute affirmé sa volonté d'aller plus loin, de faire appel aux syndicats, aux « associations familiales » (?) pour exécuter les lois punitives édictées contre les affameurs. Le nouveau ministre, avant qu'il le fut, a souvent lié ce projet à la direction de l'économie par les travailleurs.

Nous ne chahoutons pas sur les mots. Nous voulons simplement que le sens en soit clair. Et que gachisme ne signifie pas démagogie.

S'agit-il d'enlever effectivement aux exploiters capitalistes la direction de l'économie pour la remettre effectivement aux travailleurs ? Alors cela veut dire : Plan de production de la C.G.T. exécuté sous contrôle ouvrier.

S'agit-il de se passer des institutions d'Etat gangrénées et dévotées aux ordres des trafiquants, et de faire appel aux organismes des masses laborieuses pour organiser le ravitaillement et réprimer les menées des affameurs ? Alors, cela veut dire : Constitution partout des comités de ménagères et des comités de paysans travailleurs. Alimentation des villes et équipement des campagnes par la liaison de ces comités avec les coopératives de production et les groupements de petits commerçants.

Y a-t-il un espoir ?

Nul ne doit donc se nourrir d'illusions sur les résultats des mesures annoncées. C'est une tentative de plus de régler les durs problèmes du ravitaillement dans le cadre du parlementarisme. Les travailleurs de la région Rhône-Alpes savent à leurs dépens que les idées de Farge ne sont pas dans ses déclarations, mais dans ses actes. La façon dont il a « enveloppé » ses expériences du type Berliet, son intervention dans la mise à l'Etat des C.D.L.N. et des comités d'épuration, son rôle à faire disparaître les gardes civiques et républicaines, démontrent la détermination de ce « gauchiste » à étouffer toute initiative populaire et à consolider la « légalité » des deux cents familles.

C'est à travers de telles expériences que les mots d'ordre d'Yves Farge prennent un sens vivant. Quand il parle des « tribunaux de la réalité française » groupant tous les « citoyens » et « armés par la loi pour frapper l'invivisme », cela ne se raccorde pas dans sa pensée à de véritables tribunaux populaires, mais s'y oppose.

« Tous les citoyens » ! Les banquiers et les métalliers, les gros ministres et les instituteurs, les conseillers d'Etat et les métayers... Et Yves Farge pour arbitrer, sur toute impartialité, une partie où il sait que les atouts sont d'un côté, et les cartes de rationnement de l'autre côté.

Car c'est un technicien. Il connaît les règles du jeu. Il n'évitera pourtant pas qu'à l'épreuve du « pouvoir » ses discours pseudo-révolutionnaires ne perdent leur éclat trompeur.

M. SEVERIN.

LE NOUVEAU DOUBLE JEU

MARCEL PAUL (cogéiste et ministre). — D'accord : 15% seulement ! CROIZAT (ministre et cogéiste). — Nous maintiendrons les 25% ! QUI SERA C...LLONNE ?

A BIKINI l'objectif est atteint

AUDESSUS de l'atoll de Bikini, pour la quatrième fois dans l'histoire du monde, une bombe atomique a éclaté...

Tandis que les amateurs de sensations fortes et les journalistes en mal de copie avouent leur déception, l'Amirauté américaine publie un bulletin de victoire.

Les dégâts en effet sont relativement peu considérables : une dizaine de navires tout au plus ont été coulés ou gravement endommagés sur une flotte de 73 bateaux ancrés dans la lagune désormais célèbre ; pas de mort d'hommes à déplorer ; à peine quelques cochons d'Inde sacrifiés...

Le danger n'était donc pas si grand ! Telle est l'opinion qui prévaut aujourd'hui dans la presse bourgeoise. Elle est bien l'objection que veulent atteindre le grand état-major américain.

L'inquiétude qui s'était emparée des millions d'hommes risquait de provoquer un jour un sursaut populaire, un refus collectif de laisser l'humanité couler à perte. Ainsi « Le Monde » peut aujourd'hui se réjouir : « Le désappointement, s'il en fut, a dû en tout cas se parer de réconfort chez les marins militaires. Les capitalistes auront encore des troupeaux pour mener demain la guerre qu'ils préparent ! »

Il s'agit aussi de belles escadres pour faire de par le monde l'étalage de leur puissance. « Le temps des marines n'est pas révolu » déclare le secrétaire d'Etat à la Marine Forrestal au retour de Bikini... Les compagnies de constructions navales et aéronautiques, ont encore devant elles la perspective de plantureux bénéfices !

Et c'est aujourd'hui le moment de rappeler l'opinion que formulait quelques jours avant Bikini le professeur Hignibotham, président de la « Fédération des savants américains » : il s'agit simplement d'une campagne de préparation en vue de démontrer que la flotte pouvait résister à la bombe.

Des réserves diplomatiques et militaires

En réalité, le problème n'est pas de savoir si l'expérience a été réussie volontairement. Un fait demeure : le capitalisme dispose d'un pouvoir extraordinaire de détruire avec un seul avion et une seule bombe, ce qui, il y a seulement 2 ans, exigeait la mobilisation de flottes entières, aériennes et navales. Il serait donc criminel de nous satisfaire du « haussement d'épaules du pro-

fesseur Simon Alexandrov », délégué soviétique à Bikini, dont la presse stalinienne fait aujourd'hui pour justifier un optimisme de façade.

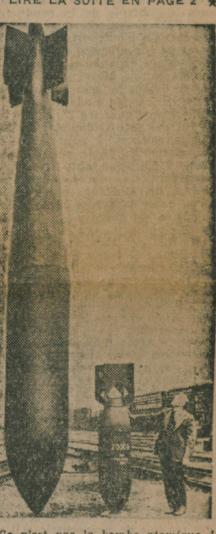
Le State Department n'a pas voulu donner encore toute la mesure de sa force : il s'est borné à préciser que d'autres expériences vont suivre incessamment, c'est-à-dire, n'en doutons pas, dès que l'opportunité politique s'en fera sentir.

Désormais la menace atomique plane en permanence au-dessus de l'Union Soviétique et des peuples qui luttent pour leur émancipation.

Est-ce par hasard que, le jour même où éclata la bombe à Bikini, les experts britanniques et américains publiaient simultanément à Londres et à Washington leur rapport définitif sur les effets des premières bombes lancées sur le Japon : trente mille maisons détruites, trente-cinq mille gravement endommagées, cinquante à cent mille inhabitables avant de gros travaux, un tiers de la population tué sur le coup...

La fin prématurée de la guerre a interdit à l'état-major de renouveler

\* LIRE LA SUITE EN PAGE 2 \*



Ce n'est pas la bombe atomique ! mais « simplement » une bombe de 11 tonnes. En réserve pour la prochaine.





Fatigués des mots, les travailleurs entrent en grève

UN BON DEPART!

C'est pas par hasard que les ouvriers retrouvent aujourd'hui la voie de l'action et que des grèves éclatent un peu partout. Depuis des mois et des mois les travailleurs crèvent de faim, alors que les patrons augmentent leurs bénéfices. Mais pourtant ces mouvements, qui commencent à toucher des travailleurs qui jusque-là étaient restés en dehors du combat, restent encore limités.

A TRAVERS LA PRESSE OUVRIÈRE 25% ou 15%

LA C.G.T., soutenue par les organisations ouvrières, revendiquait 25%. C'était pendant la campagne électorale. Et beaucoup de choses nous portaient à croire que cette demande d'augmentation générale des salaires, formulée au moment décisif de la campagne électorale, était le début qui n'était pas uniquement axé sur la défense des revendications ouvrières.

La réponse de Bidault et du patronat Eugène Henaff, dans La Vie Ouvrière du 27 juin 1946, L. Fréour, chef du Gouvernement provisoire, le saisit de la revendication de 25% d'augmentation des salaires, retraites et pensions.

Les propositions patronales sont inacceptables C'est ce qu'écrivit dans Force Ouvrière du 27 juin 1946, L. Fréour, délégué de la C.G.T. à la Commission nationale des salaires. Il dit :

« Certes, les contre-propositions patronales, telles qu'elles nous les ont présentées, ont conduit à cette impasse. Non, mais si la déléguation du Conseil national du patronat français avait accepté l'augmentation de 25% de tous les salaires, aucune décision n'aurait été prise, en effet, le patronat aurait demandé une élévation correspondante des prix ».

La Commission nationale des salaires n'a aucun pouvoir hérité encore L. Fréour dans le même article :

« Sans doute, la convocation immédiate de la Commission nationale des salaires fut réclamée. Pour qui connaît ses pouvoirs purement consultatifs, bien que son rôle soit très utile, était prévisible qu'elle ne pourrait aboutir. »

La pression patronale Dans La Vie Ouvrière, Edouard Storace, légitimant la revendication de la C.G.T., cite G. Cogniot :

« La conclusion est claire : ce n'est pas la souci de l'équilibre budgétaire qui pourrait être légitimement invoqué contre la revendication du monde du travail ! Qui la refusait devrait s'attendre à ce que la pression patronale... »

« En effet, nous sommes bien d'accord, mais il nous semble qu'Edouard Storace aurait mieux fait de citer Cogniot avant la formation du Gouvernement. Le Parti communiste français, en acceptant les 15% de Bidault, subit la pression patronale ? »

« 25% d'assurance sur la revalorisation intégrale », écrit J. Penja, secrétaire U.O.F.F. dans La Vie Ouvrière :

« La revendication d'une augmentation générale de 25% des traitements et retraites ne peut être considérée par les travailleurs de la fonction publique comme une mesure de circonstance, un palliatif temporaire pour parer au plus pressé, il s'agit là d'une mesure de caractère définitive destinée à atténuer l'écart entre les traitements et les prix... »

« La solution est extra-parlementaire. » dit Pierre Ribbert dans Libertés. « C'est justement cette impuissance parlementaire, cette faiblesse, ce manque d'aide des démocrates et notamment des dirigeants ouvriers qui rendent insupportable la solution extra-parlementaire. »

Déjà, la revendication de la C.G.T. de 25% d'augmentation est insuffisante, car la hausse du coût de la vie est bien plus importante, mais encore, le patronat, fort du recul et de la politique de trahison des partis ouvriers impose, lui, 15%.

« Il est temps de dire : assez ! Il faut imposer par l'action directe un salaire minimum vital de 7.400 francs par mois, et c'est là la revendication juste des ouvriers. »

« La solution est extra-parlementaire. » dit Pierre Ribbert dans Libertés. « C'est justement cette impuissance parlementaire, cette faiblesse, ce manque d'aide des démocrates et notamment des dirigeants ouvriers qui rendent insupportable la solution extra-parlementaire. »

Cela nous le savons très bien, nous disent les ouvriers. Ce n'est pas seulement dans l'usine qu'il faudrait s'entendre : c'est aussi entre ouvriers de toutes les usines, et pas uniquement dans la même ville mais dans toute la France. Mais comment faire pour tenir ? En 1936 nous n'étions pas riches mais la vie était moins chère et il avait toujours moyen de s'en sortir, tandis qu'aujourd'hui si on arrête le travail, même quelques jours, nous allons crever de faim.

Organiser la solidarité ouvrière C'est très vrai, mais il y a un moyen pour tenir : c'est d'organiser la solidarité ouvrière. Pour cela il faut :

1° Organiser le ravitaillement des ouvriers. Exiger que la cantine fonctionne gratuitement, la réquisitionner si elle n'est pas sous gestion ouvrière. Dans le cas contraire, elle doit fonctionner sur ses fonds. Réquisitionner les camions de l'usine pour aller chercher du ravitaillement et s'organiser entre usines pour y aller ensemble. Approvisionner par ce moyen la coopérative.

2° Prendre contact avec les autres travailleurs de la localité et leur demander d'organiser des débrayages de solidarité pour appuyer le mouvement.

3° Exiger des municipalités une aide effective. Bons d'achat gratuit, cantines municipales. Ouverture de réfectoire pour les petites usines où il n'y a pas de cantine.

4° Exiger un appui effectif de la C. G. T., allant même jusqu'à une aide financière et le versement d'avances (elle possède des millions).

5° Exiger des pouvoirs publics l'attribution d'indemnités journalières, jusqu'à ce que les patrons cèdent.

Etendre le mouvement Lorsque la grève éclate, il faut :

1° Se mettre en rapport avec les usines de la même branche d'industrie, dans la localité. Rémunérer les ouvriers de ces usines et les appeler à se rallier au mouvement.

2° Prendre contact avec les autres travailleurs de la localité et leur demander d'organiser des débrayages de solidarité pour appuyer le mouvement.

3° Envisager la remise en marche de l'usine par les ouvriers, comme ont fait les ouvriers brasseurs de Lille.

4° Dans tous les secteurs clés : usines d'aviation, d'automobiles, d'électricité, banques, assurances, etc., exiger des pouvoirs publics la nationalisation immédiate, c'est-à-dire l'expulsion des directeurs, des gros actionnaires et la remise en marche sous le contrôle du Comité d'entreprise.

5° Envisager la remise en marche de l'usine par les ouvriers, comme ont fait les ouvriers brasseurs de Lille.

6° Dans tous les secteurs clés : usines d'aviation, d'automobiles, d'électricité, banques, assurances, etc., exiger des pouvoirs publics la nationalisation immédiate, c'est-à-dire l'expulsion des directeurs, des gros actionnaires et la remise en marche sous le contrôle du Comité d'entreprise.

7° Envisager la remise en marche de l'usine par les ouvriers, comme ont fait les ouvriers brasseurs de Lille.

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

Comment appliquer LA REVALORISATION

en partant du minimum vital

La revendication des 25%, formulée par la C. G. T., soulève chez beaucoup de travailleurs un certain mécontentement. Ils lui reprochent, en effet, non seulement d'être insuffisante, mais aussi d'être écartée considérablement l'éventail. Car un manœuvre à 25 francs de l'heure touchera 6 fr. 25 d'augmentation, alors que le professionnel réglé à 40 francs l'heure toucherait 10 francs de plus.

Ainsi les ministres Marcel Paul et Croizat viennent de fixer les échelles de traitement pour le personnel des industries nationalisées du gaz et de l'électricité. Le manœuvre, au coefficient 100, a un salaire mensuel de 4.400 francs, et le directeur, au coefficient 400, touche 39.800 francs. Un taux uniforme de 25% aboutirait à une augmentation de 1.100 francs par mois pour le manœuvre, mais à 9.900 francs pour le directeur.

Appliquée ainsi, la revalorisation va donc se traduire, une fois de plus, par un gain infime pour les petits salaires et par une majoration scandaleuse pour les gros. Nous ne saurions cependant oublier que chez les fonctionnaires le reclassement de la fonction publique est une revendication tout à fait justifiée, étant donné les multiples injustices qui ont lieu. Les usagers ont, par exemple, manifesté à Paris avec juste raison pour que soient non seulement revalorisés leurs salaires, mais qu'aussi l'on procède au reclassement de toutes les catégories.

Voilà maintenant à quel aboutit la revendication d'indemnité uniforme de vie chère de 1.500 francs, formulée par la C. G. T. Si elle n'a pas l'inconvénient d'écarter l'éventail, il est par contre évident que la revalorisation ainsi obtenue est tout à fait insuffisante, puisque le salaire du manœuvre de dernière catégorie passera de 3.200 à 4.700 francs. On ne tient, là non plus, aucun compte de l'augmentation du coût de la vie, qui a grandi de 85% depuis février 1945.

Les deux revendications, celle de la C. G. T. et celle de la C. F. T. C., ne garantissent pas non plus le pouvoir d'achat des travailleurs jusqu'à ce que ceux-ci soient arrivés à imposer la stabilisation des prix. Seule l'échelle mobile peut garantir le pouvoir d'achat.

Pour que ce salaire soit net, nous proposons en plus de relever l'abattement de l'impôt à la base de 40.000 à 100.000 francs ; ainsi les basses catégories ne seront pas touchées par les retenues cédulaires et autres.

Comment appliquer la revalorisation Prenons un exemple : celui des salaires dans la métallurgie. Il y a actuellement 7 catégories ; voyons quels seront les nouveaux taux :

Table with 3 columns: Catégories, Salaires de base actuels, Nouveaux salaires de base. Rows include Manœuvre ordinaire, Manœuvre de force, Ouvrier spécialisé 1, etc.

Beaucoup d'ouvriers pensent avec nous qu'il est indispensable de déterminer d'abord un salaire minimum vital.

Nous avons proposé — et cette proposition trouve un écho grandissant — que ce minimum vital soit fixé sur la base des 23 francs réclamés et non obtenus par la C. G. T. en février 1945, majorés des 85% d'augmentation du coût de la vie. Ainsi le salaire minimum vital applicable à toutes les catégories de travailleurs devra être de 42 fr. 50 de l'heure, ou 7.400 francs par mois.

Beaucoup d'ouvriers pensent avec nous qu'il est indispensable de déterminer d'abord un salaire minimum vital.

Nous avons proposé — et cette proposition trouve un écho grandissant — que ce minimum vital soit fixé sur la base des 23 francs réclamés et non obtenus par la C. G. T. en février 1945, majorés des 85% d'augmentation du coût de la vie. Ainsi le salaire minimum vital applicable à toutes les catégories de travailleurs devra être de 42 fr. 50 de l'heure, ou 7.400 francs par mois.

Beaucoup d'ouvriers pensent avec nous qu'il est indispensable de déterminer d'abord un salaire minimum vital.

Nous avons proposé — et cette proposition trouve un écho grandissant — que ce minimum vital soit fixé sur la base des 23 francs réclamés et non obtenus par la C. G. T. en février 1945, majorés des 85% d'augmentation du coût de la vie. Ainsi le salaire minimum vital applicable à toutes les catégories de travailleurs devra être de 42 fr. 50 de l'heure, ou 7.400 francs par mois.

Beaucoup d'ouvriers pensent avec nous qu'il est indispensable de déterminer d'abord un salaire minimum vital.

Nous avons proposé — et cette proposition trouve un écho grandissant — que ce minimum vital soit fixé sur la base des 23 francs réclamés et non obtenus par la C. G. T. en février 1945, majorés des 85% d'augmentation du coût de la vie. Ainsi le salaire minimum vital applicable à toutes les catégories de travailleurs devra être de 42 fr. 50 de l'heure, ou 7.400 francs par mois.

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

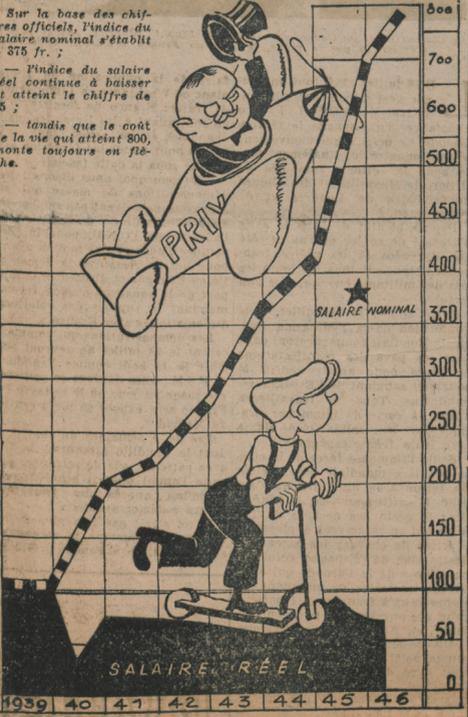
« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

LA COURSE INÉGALE



Des assurances sociales à la sécurité sociale

L'INTRODUCTION en France des assurances sociales a opposé vers 1930 les communistes qui n'étaient pas encore « français » aux socialistes S.F.I.O.

Les communistes tout en marquant leur désaccord avec l'adoption d'une organisation collective de couverture des risques sociaux : maladie, invalidité, vieillesse, réclamant à juste titre le financement de ces prestations par les patrons.

Les assurances sociales ont été créées par l'Allemagne au début du siècle, étaient assurés de leur financement par une retenue bi-partite patronale et ouvrière. Cela sous le fallacieux prétexte d'assurer la gestion des caisses par les ouvriers.

Enfin le rôle de prévention des risques et de l'action sanitaire ne peut être efficacement assumé par les assurances sociales.

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

OUVRIERS BRASSEURS DE LILLE que votre demi-victoire vous ouvre les yeux !

Après dix-sept jours de grève, vous avez arraché aux patrons brasseurs 4 francs d'augmentation (avec modification suivant les catégories), et dans les petites brasseries la suppression des catégories ; mais ces 4 francs ne sont ni provisionnels ni définitifs ils seront soumis à l'arbitrage et, dans les grosses brasseries, subsistent toujours les catégories, et pourtant votre grève avait pour but l'augmentation à titre définitif de vos salaires, bien en dehors des 25% réclamés par la C.G.T., et la suppression des catégories dans toutes les brasseries. Quelles sont les causes de la minimisation de votre victoire ?

1° Le double jeu du ministère du Travail.

2° Le manque de soutien du syndicat de l'Alimentation dont vous faites partie, qui fut essentiellement pécurier. Vous pouvez être sûrs que les patrons cédaient si la grève durait 24 heures de plus (et qu'étaient 24 heures après 17 jours de grève), car les ouvriers brasseurs de Roubaix se solidarisaient et ne venaient plus livrer de bière à Lille, ce qu'ils avaient fait durant les dix-sept premiers jours, alors que 1.500 ouvriers et employés de brasserie étaient en grève. Enfin et surtout c'est qu'ils étaient véritablement épouvantés devant la forme nouvelle de la grève, c'est-à-dire le fonctionnement des brasseries avec un comité de gestion ouvrière. Et ce n'est que devant cette menace qu'ils ont consenti à augmenter vos salaires et par là même, à diminuer leurs profits.

Mais voyons comment se déroulent exactement les événements. A Roubaix il existe des brasseries coopératives qui ont dépassé le plafond des salaires (le salaire de base actuel est de 28 francs, plus une prime d'ancienneté. Cinq années de présence dans la brasserie élèvent le salaire à 32 francs). Les catégories sont supprimées, seuls existent encore les travailleurs d'extérieur et d'intérieur.

Les patrons brasseurs de Lille et Armentières disent que les coopératives peuvent se permettre cette augmentation alors qu'eux, ayant plus de frais, ne peuvent la faire sans augmentation du prix de la bière ; les catégories existantes dans ces brasseries doivent subsister, ces mêmes patrons disent que les ouvriers ne sont pas interchangeables ; les ouvriers, eux, affirment avec juste raison le contraire. Voici donc les deux principales revendications des ouvriers brasseurs en grève : 1° augmentation des salaires ; 2° suppression des catégories.

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

« Les travailleurs des autres corporations suivront vite. »

LA VERITE Hebdomadaire du P. C. I. 19, rue Daguerre, Paris-14<sup>e</sup> Tél. : SUFren 62-21 Rédacteur en chef-écrivain Maurice JULLIA Administrateur Guy TEXITER Adresser toute la correspondance 19, rue Daguerre, Paris-14<sup>e</sup>

Le gérant : M. JULLIA. Entreprise de Presse 100, r. Réaumur, Paris-2<sup>e</sup> MARY, imprimeur. Travail exécuté par des ouvriers syndiqués

BULLETIN D'ABONNEMENT Je souscris, déclare m'abonner à LA VERITE pour 1 an (52 n°)..... 200 fr. pour 6 mois (26 n°)..... 100 fr. pour 3 mois (13 n°)..... 50 fr. (Rayer les mentions inutiles) Nom ..... Adresse ..... Envoyer ce bulletin 19, rue Daguerre, Paris (14<sup>e</sup>), et les mandats à : LA VERITE, C.C.P. 5479-17 - Paris. Signature : Lucien REMY.